PACTE PASTORAL INTERCOMMUNAL
Action 2-1

DOCUMENT DE TRAVAIL
Réunion du 15/12/2017

Accompagner la création d'une installation communale

TRÈVES

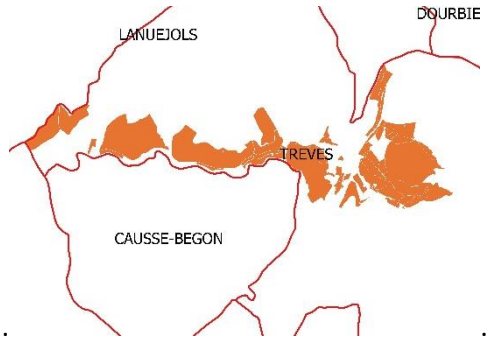

VERSION ANONYME

Mis à jour le 10/01/18

SOMMAIRE

1. CONTEXTE 1
2. LE FONCIER 2
Carte n°1 : Périmètre de pâturage envisagé (carte IGN) 2
Zone 1 : 107 ha dont 10 ha de l'ONF 4
Carte n°3 : Vue aérienne du pâturage envisagé de la zone 1 (Le Vilaret) 5
Carte n°4 : Données cadastrales et vue IGN du pâturage envisagé de la zone 1 (Le Vilaret) 5
Carte n°5 : Données cadastrales du pâturage envisagé de la zone 1 (Le Vilaret) 6
Zone 2 : environ 48 ha 7
Carte n°6 : Vue IGN du pâturage envisagé de la zone 2 (Trèves) 7
Carte n°7 : Vue aérienne du pâturage envisagé de la zone 2 (Trèves) 8
Carte n°8 : Données cadastrales du pâturage envisagé de la zone 2 (Trèves) 9
Zone 3 : 12 hectares 10
Carte n°9 : Vue IGN du pâturage envisagé de la zone 3 10
Carte n°10 : Vue aérienne du pâturage envisagé de la zone 3 11
Carte n°11 : Données cadastrales du pâturage envisagé de la zone 3 12
Zone 4 : 130 ha dont 75 ha communaux 13
Carte n°12 : Vue IGN du pâturage envisagé de la zone 4 (Causse Noir) 13
3. LES BATIMENTS 13
4. Remarques et réflexions pour l'avancement du projet 14

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

1. CONTEXTE

Commune :

La commune de Trèves est en zone d'adhésion au Parc National des Cévennes, et est en site Natura 2000 (Directive Oiseaux). Elle ne fait pas partie de la zone de l'AOC Pélardon.

Exploitants : un éleveur bovin en estive, un éleveur ovin lait (Roquefort), un éleveur ovin viande et canard (La Bastide), un projet équin.

- ➔ Absence de caprin sur le secteur
- ➔ Débouchés importants pour de la vente de fromage sur le territoire avoisinant

Description du projet : Installation d'une chèvrerie communale.

Production souhaitée : Elevage caprin avec transformation fromagère, de préférence en Agriculture Biologique.

Profil éleveur : De préférence en couple ou en société de 2 agriculteurs.

Exigences ou non pour le profil recherché ? (Formation, expérience…)

Obligations pour les exploitants ? (Débroussaillage de chemins, vente sur l'exploitation et/ou sur le marché communal et/ou sur un point de vente de la Commune, obligation de gardiennage…ect)

Bâtiments d'exploitation : à construire. Chèvrerie + stockage + salle de traite + fromagerie

Les bâtiments seront communaux mais ne peuvent être financés par la commune qu'à une hauteur de 5%.

Réunion du 15/12/17 : Le projet nécessiterait probablement un auto-financement plus important.

Possibilité d'arrivée d'eau et électricité depuis La Bastide.

Possibilité de logement sur la commune pour les exploitants.

Modalités de location bâtiment et foncier : *à définir*

2. LE FONCIER

Le foncier est exclusivement constitué de parcours (forêt de pins, quelques châtaigniers et chênes, quelques petites pelouses) et de prés en état ou à restaurer. Les parcelles sont étalées sur 6km environ. Les zones de pâturage envisagées sont relativement groupées mais le parcellaire est morcelé en 40 propriétaires privés.

Carte n°1 : Périmètre de pâturage envisagé (carte IGN)

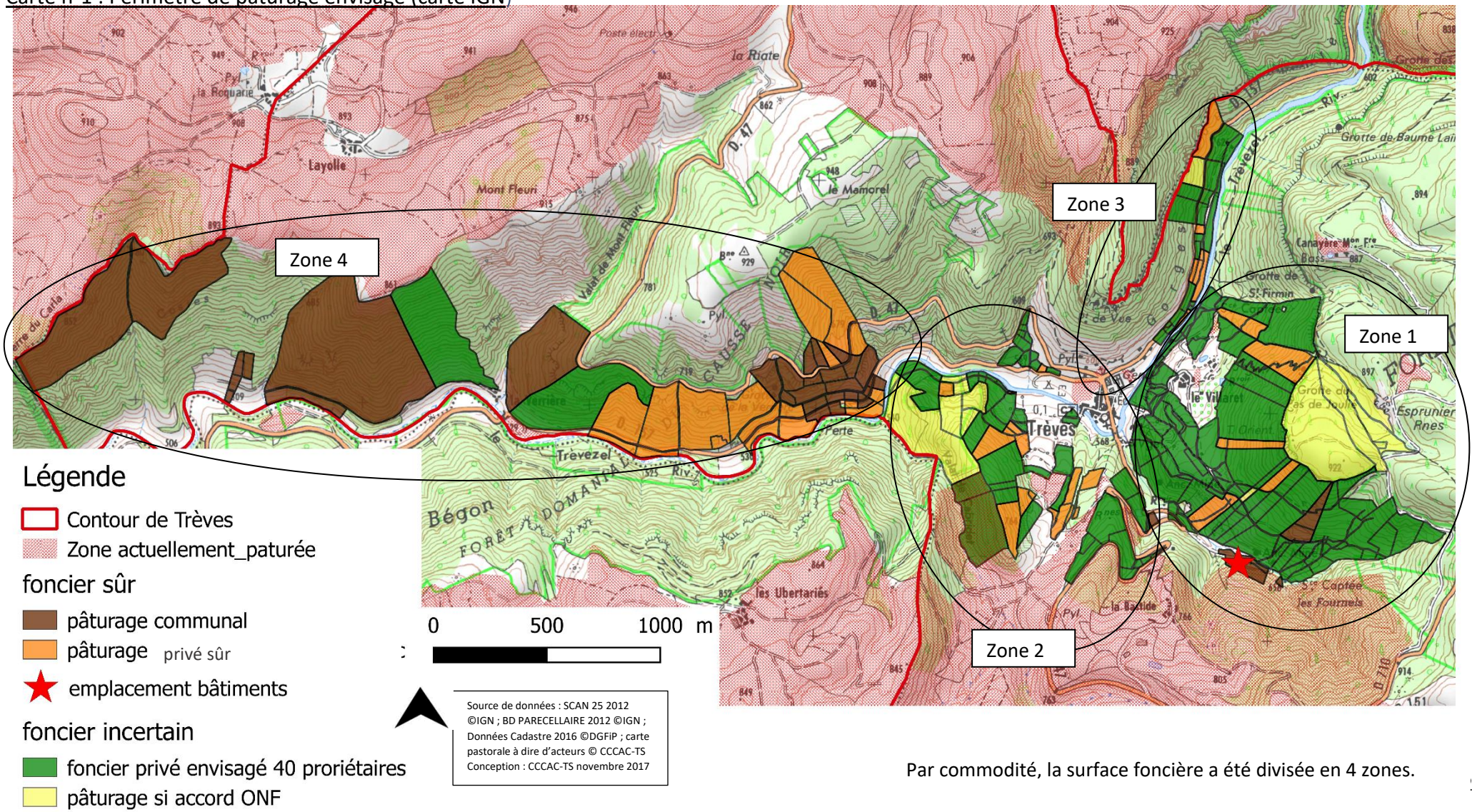

Par commodité, la surface foncière a été divisée en 4 zones.

Vue photographique de la vallée

En rouge, les prés (en état ou non) qui sont dans la zone de pâturage envisagée, représentant environ 8,5 ha *(accord des propriétaires à vérifier !).*

Zone 1 : 107 ha dont 10 ha de l'ONF

Cette zone est accessible depuis l'emplacement du bâtiment et remonte jusqu'à un plateau forestier appartenant à l'ONF.

Carte n°2 : Vue IGN du pâturage envisagé de la zone 1 (Le Vilaret)

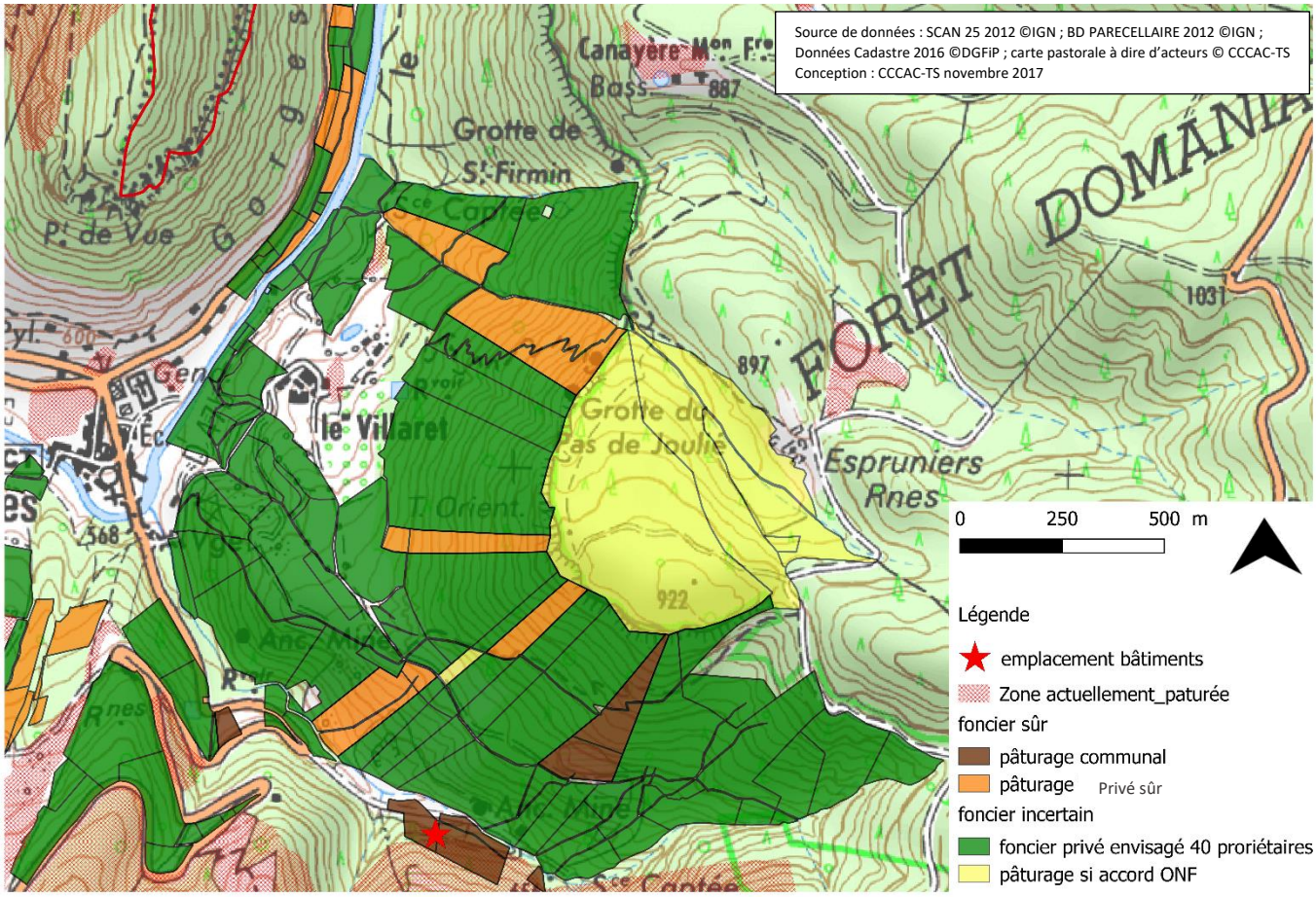

Les parcelles de l'ONF peuvent fournir un pâturage intéressant car il s'agit d'une forêt relativement aérée, possédant des petites zones de pelouse. *Il s'agit maintenant de rentrer en contact avec l'ONF et de voir si un pâturage est possible et selon quelles modalités.*

Les parcelles plus basses sous celles de l'ONF sont plus denses en arbre, principalement du pin mais on a une présence de châtaigner et de chênes (ressources pour l'automne). On trouve sous l'emplacement des bâtiments, des anciens prés (propriétés privées) encore en partie ouverts, et des prés en état correct en remontant vers le village, qui pourraient apporter une ressource herbagère intéressante (environ 5,5 hectares) → *remise en état nécessaire ? accord propriétaire !?*

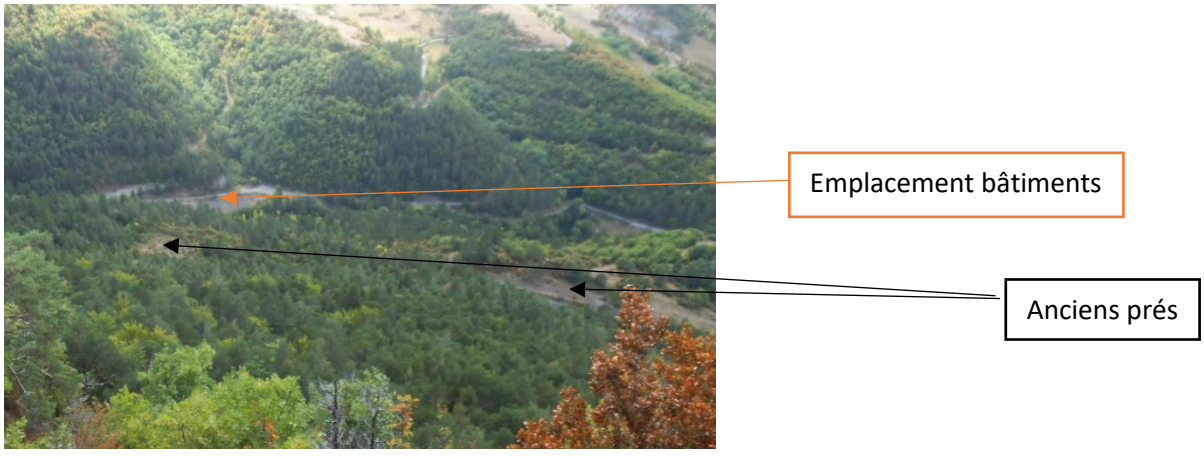

Carte n°3 : Vue aérienne du pâturage envisagé de la zone 1 (Le Vilaret)

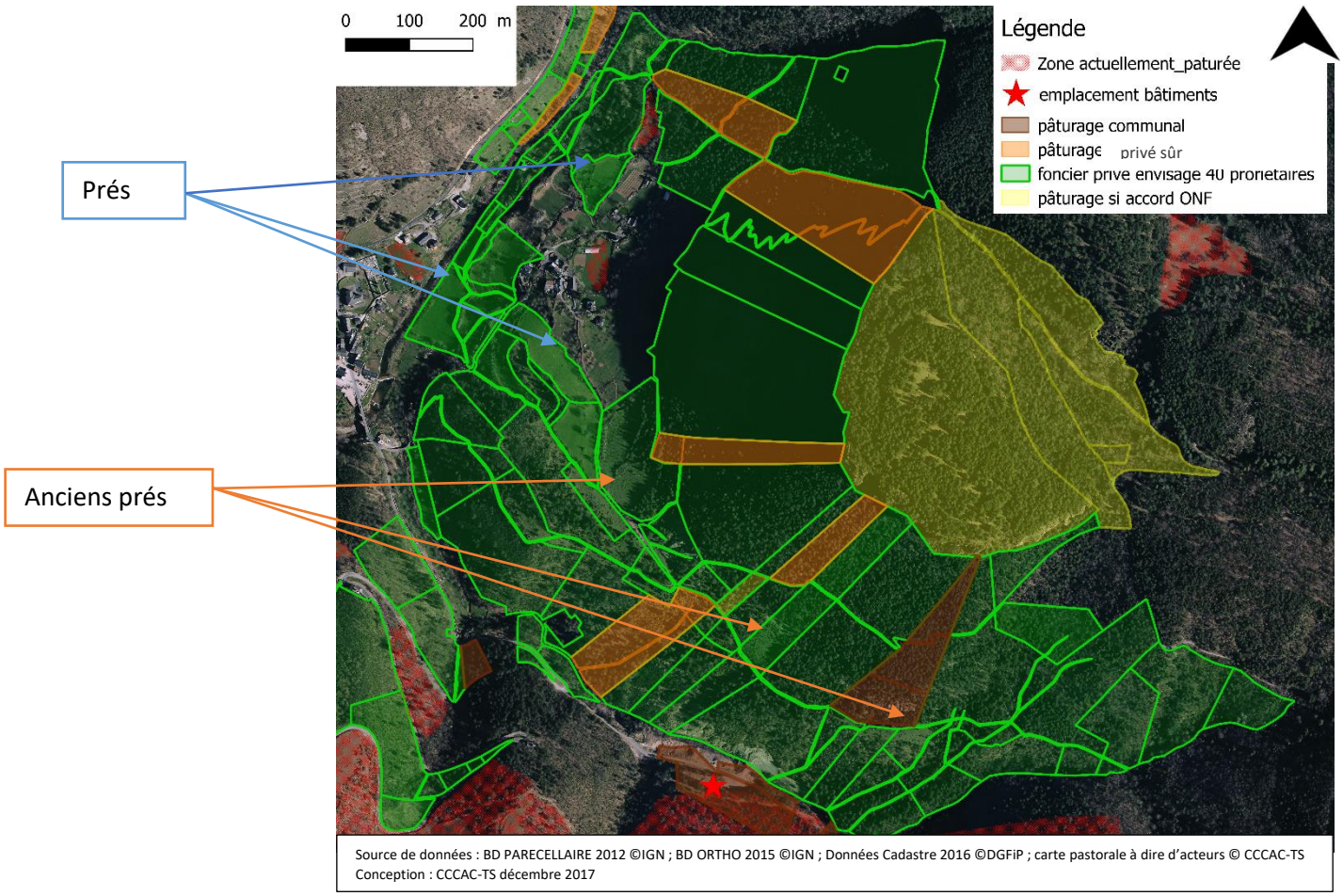

La principale difficulté étant la multitude de propriétaires sur cette zone :

Carte n°4 : Données cadastrales et vue IGN du pâturage envisagé de la zone 1 (Le Vilaret)

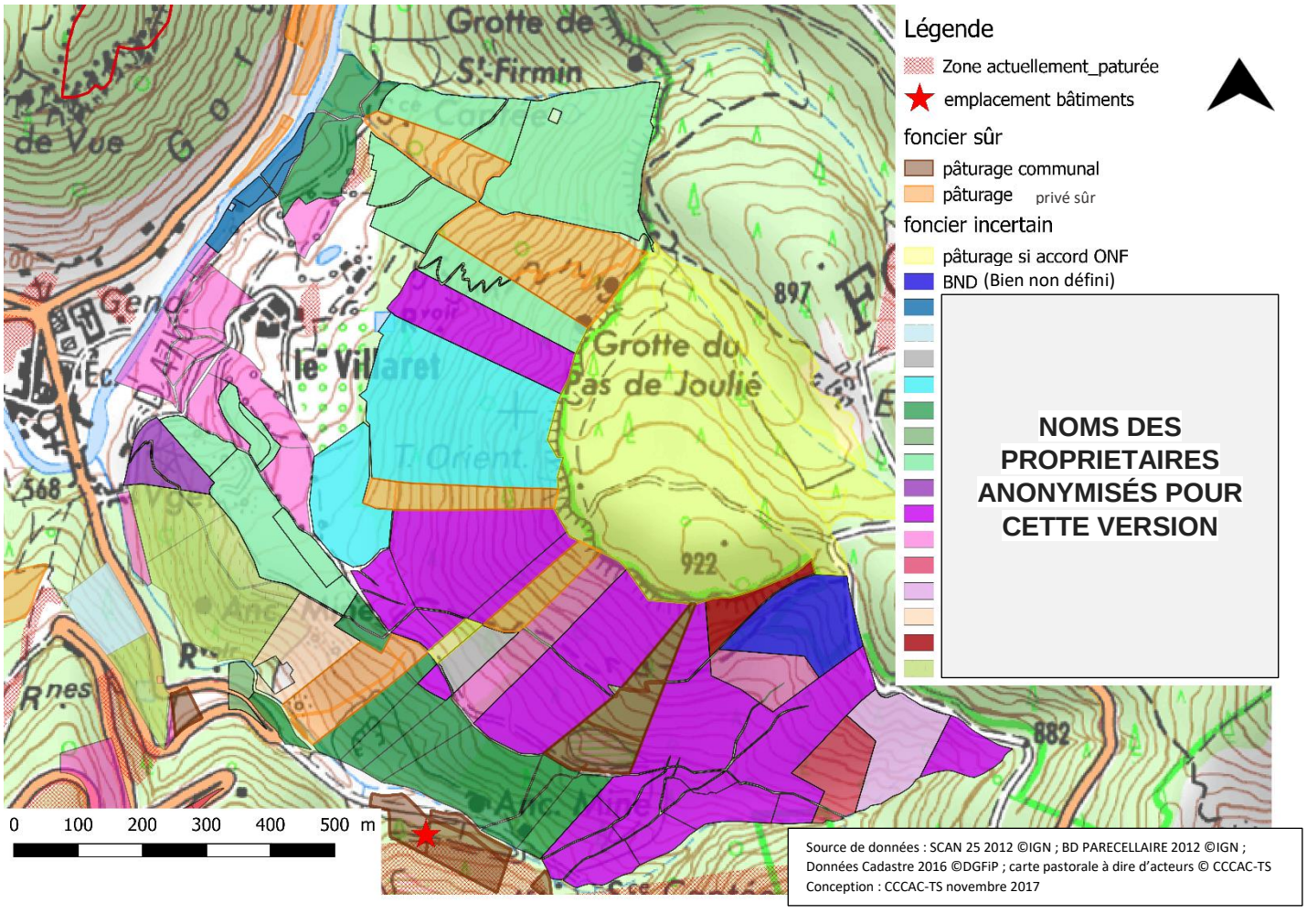

Carte n°5 : Données cadastrales du pâturage envisagé de la zone 1 (Le Vilaret)

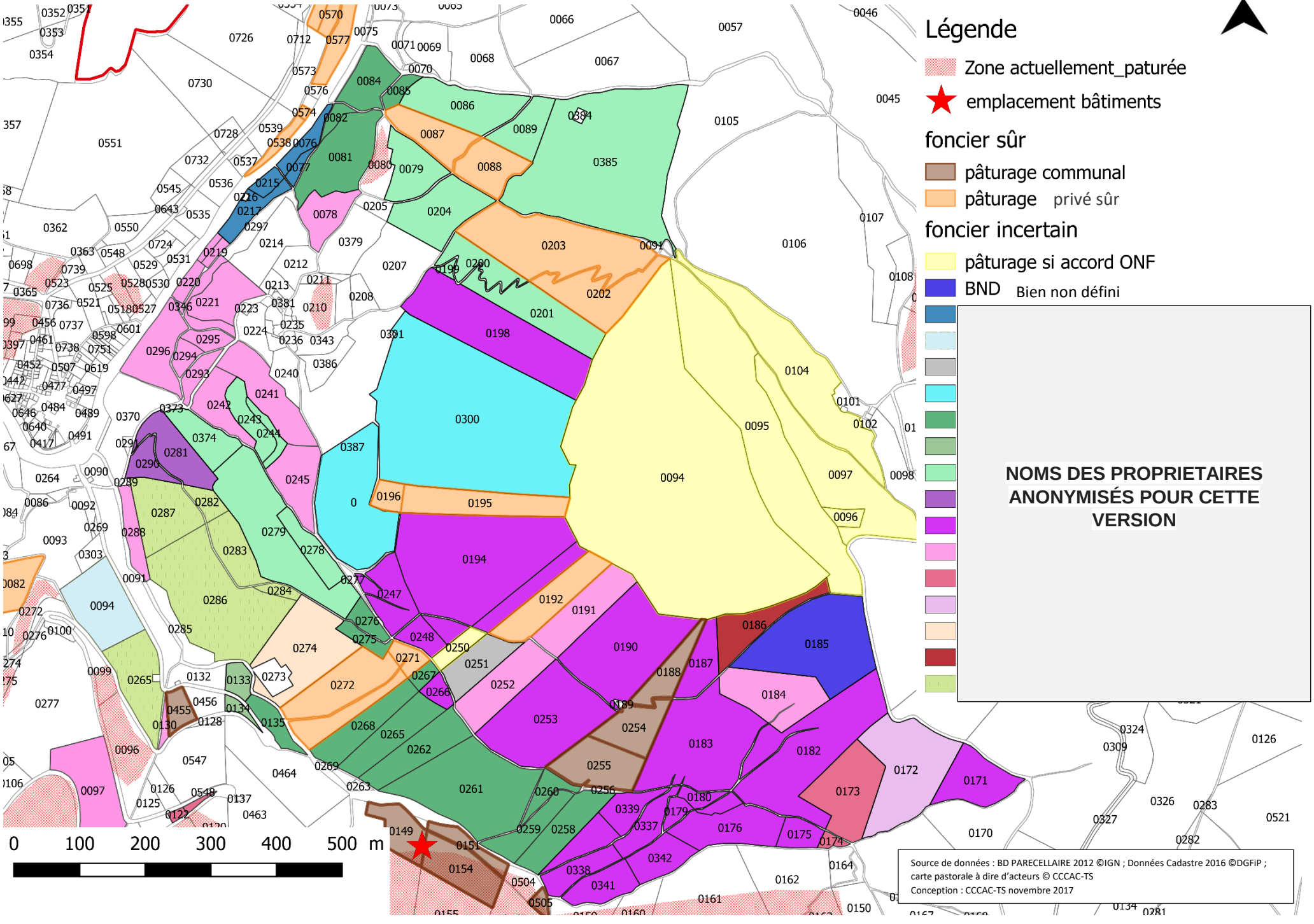

Conclusion sur la zone 1 :

Atouts	Contraintes
Pâturage localisé à proximité des bâtiments de l'exploitation	Dénivelé
Parcellaire groupé si accord de l'ONF et des propriétaires…	19 propriétaires différents concernés + l'ONF : animation foncière probablement indispensable : convaincre, choix des baux…
Peu d'habitation à proximité	
Présence de prés en état correct et de prés à ré-ouvrir.	
Quelques ressources pour l'automne (châtaigniers, chênes)	

Zone 2 : environ 48 ha

Zone relativement proche du bâtiment (de 500m à 2km), facile d'accès, avec une partie de forêt et des prés en état correct (environ 1,3 ha).

Carte n°6 : Vue IGN du pâturage envisagé de la zone 2 (Trèves)

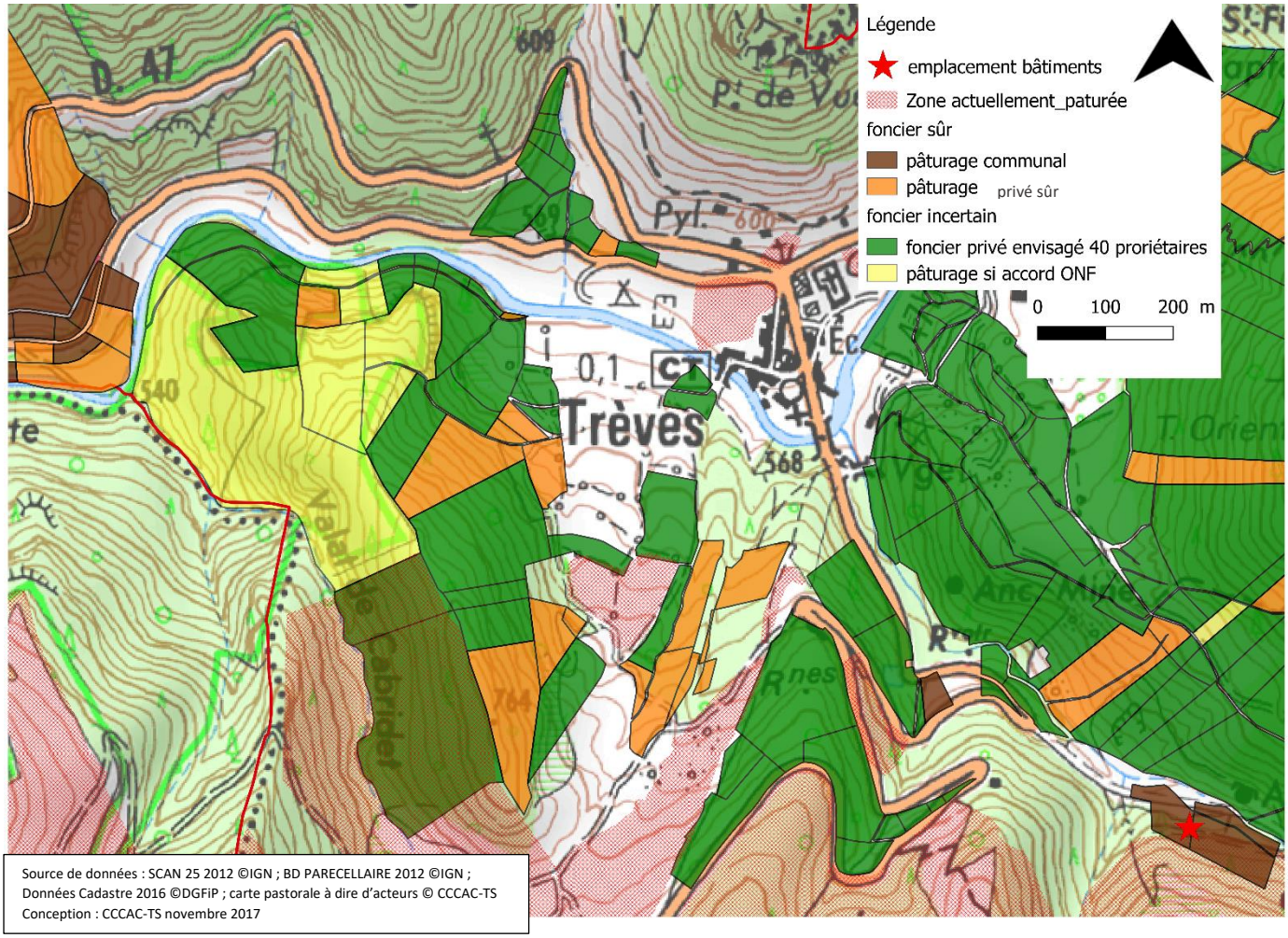

Source de données : SCAN 25 2012 ©IGN ; BD PARECELLAIRE 2012 ©IGN ; Données Cadastre 2016 ©DGFiP ; carte pastorale à dire d'acteurs © CCCAC-TS
Conception : CCCAC-TS novembre 2017

Deux parcelles de forêt sont apparemment déjà utilisées par un éleveur ?

Carte n°7 : Vue aérienne du pâturage envisagé de la zone 2 (Trèves)

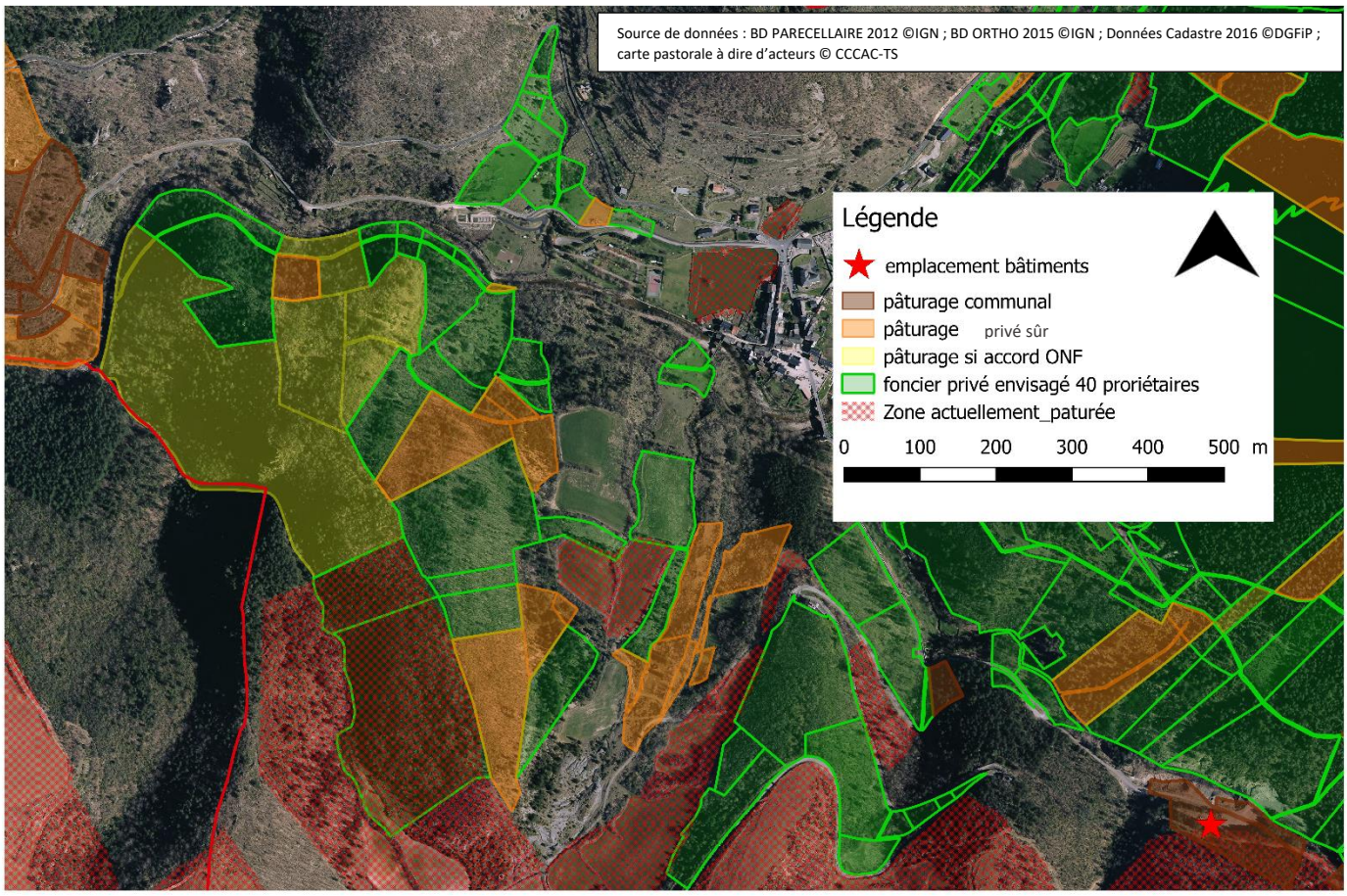

Atouts	Contraintes
1km de l'exploitation, facile d'accès depuis le bâtiment	Interdire l'accès des animaux à des prés exploités par les agriculteurs de la commune
Présence de prés éventuellement fauchables	23 propriétaires concernés + l'ONF : animation foncière indispensable ?
	Au-dessus des prés, forêt peu productive
	Route à traverser

Carte n°8 : Données cadastrales du pâturage envisagé de la zone 2 (Trèves)

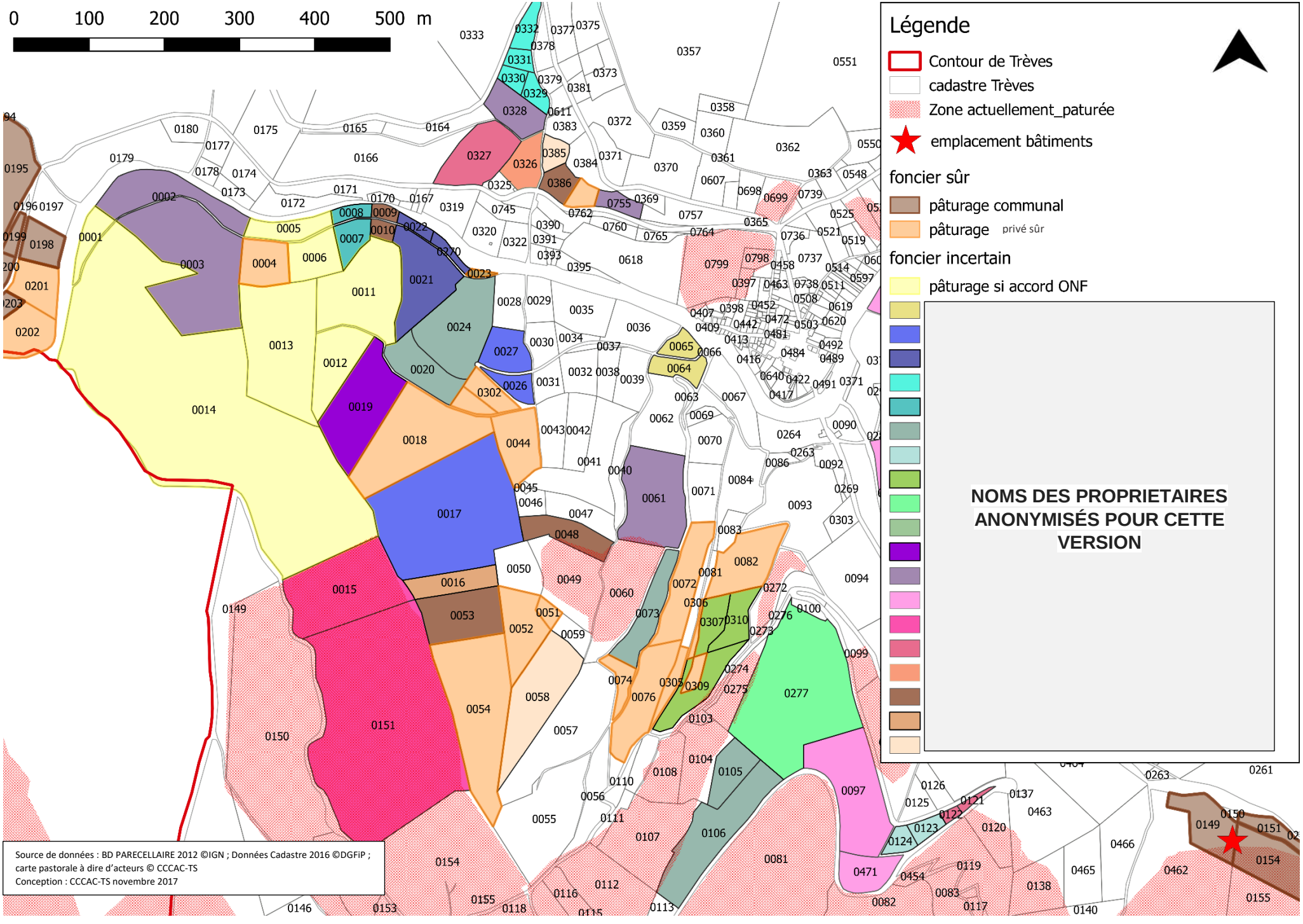

Zone 3 : 12 hectares

Les petites parcelles le long de la route (2 hectares) semblent relativement intéressantes car encore assez ouvertes, elles sont à moins de 2km du bâtiment et sont accolées à la zone de pâturage principale.

En revanche les parcelles plus au Nord commencent à être trop éloignées du bâtiment et n'offrent pas de ressources indispensables.

Carte n°9 : Vue IGN du pâturage envisagé de la zone 3

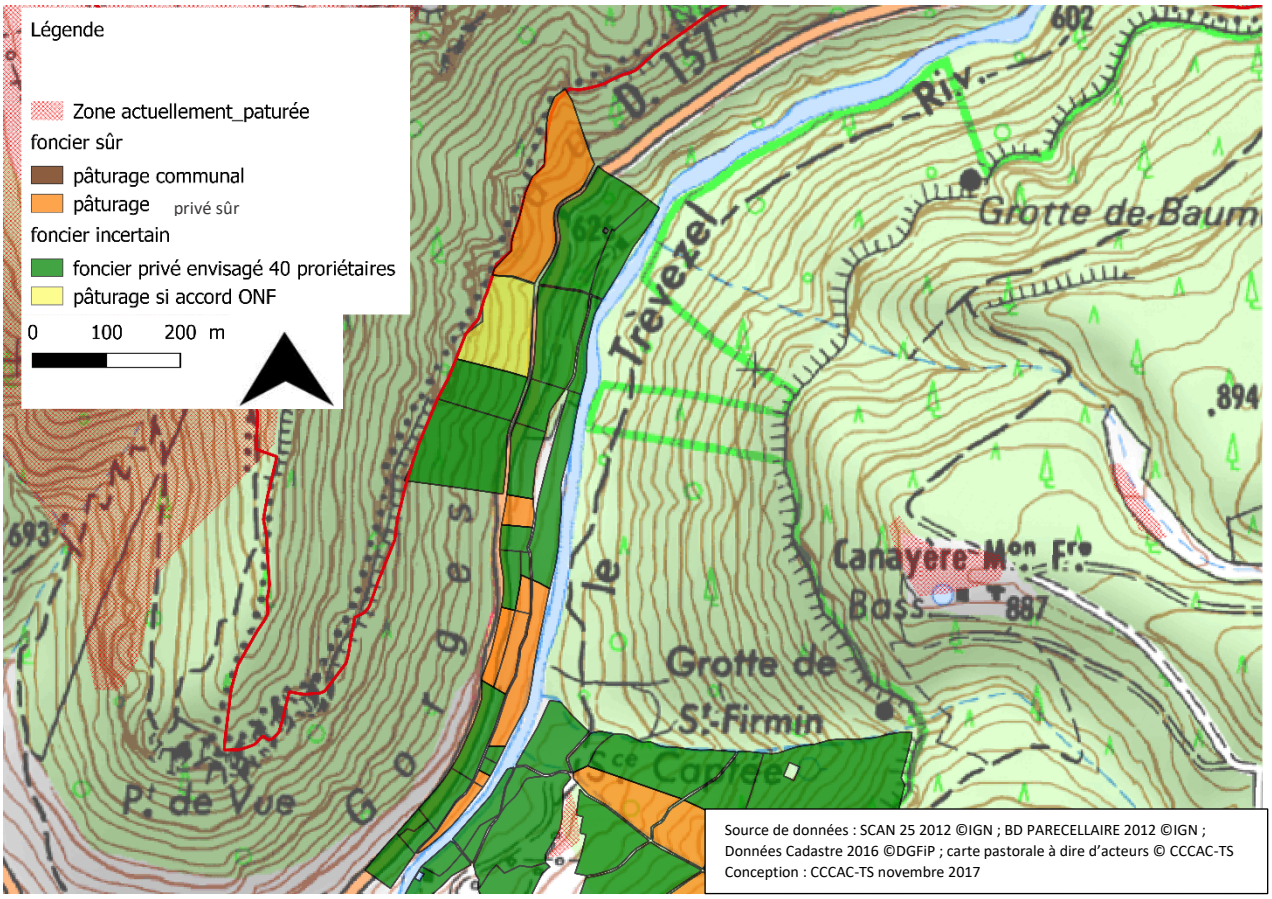

Carte n°10 : Vue aérienne du pâturage envisagé de la zone 3

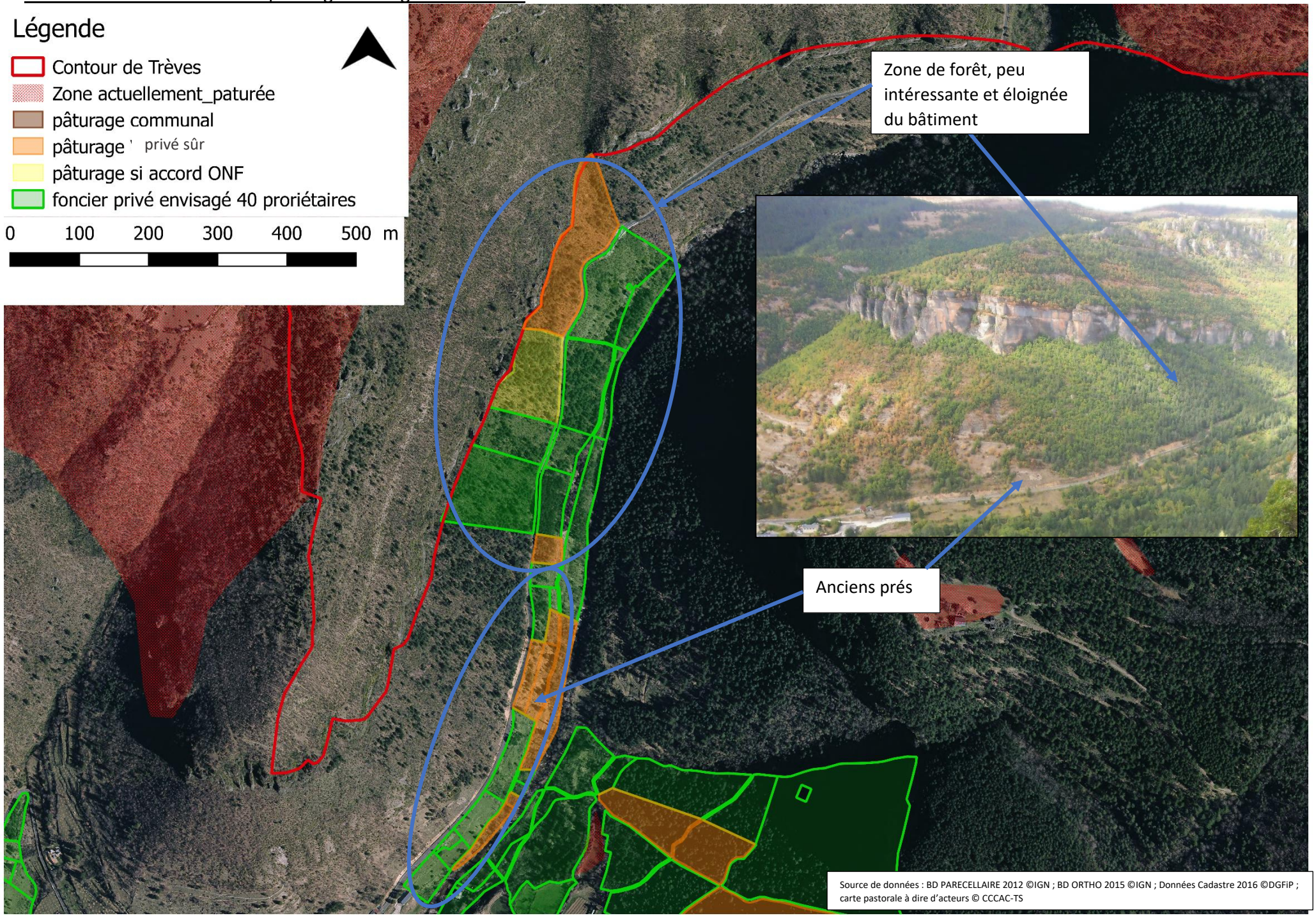

Source de données : BD PARECELLAIRE 2012 ©IGN ; BD ORTHO 2015 ©IGN ; Données Cadastre 2016 ©DGFiP ; carte pastorale à dire d'acteurs © CCCAC-TS

Carte n°11 : Données cadastrales du pâturage envisagé de la zone 3

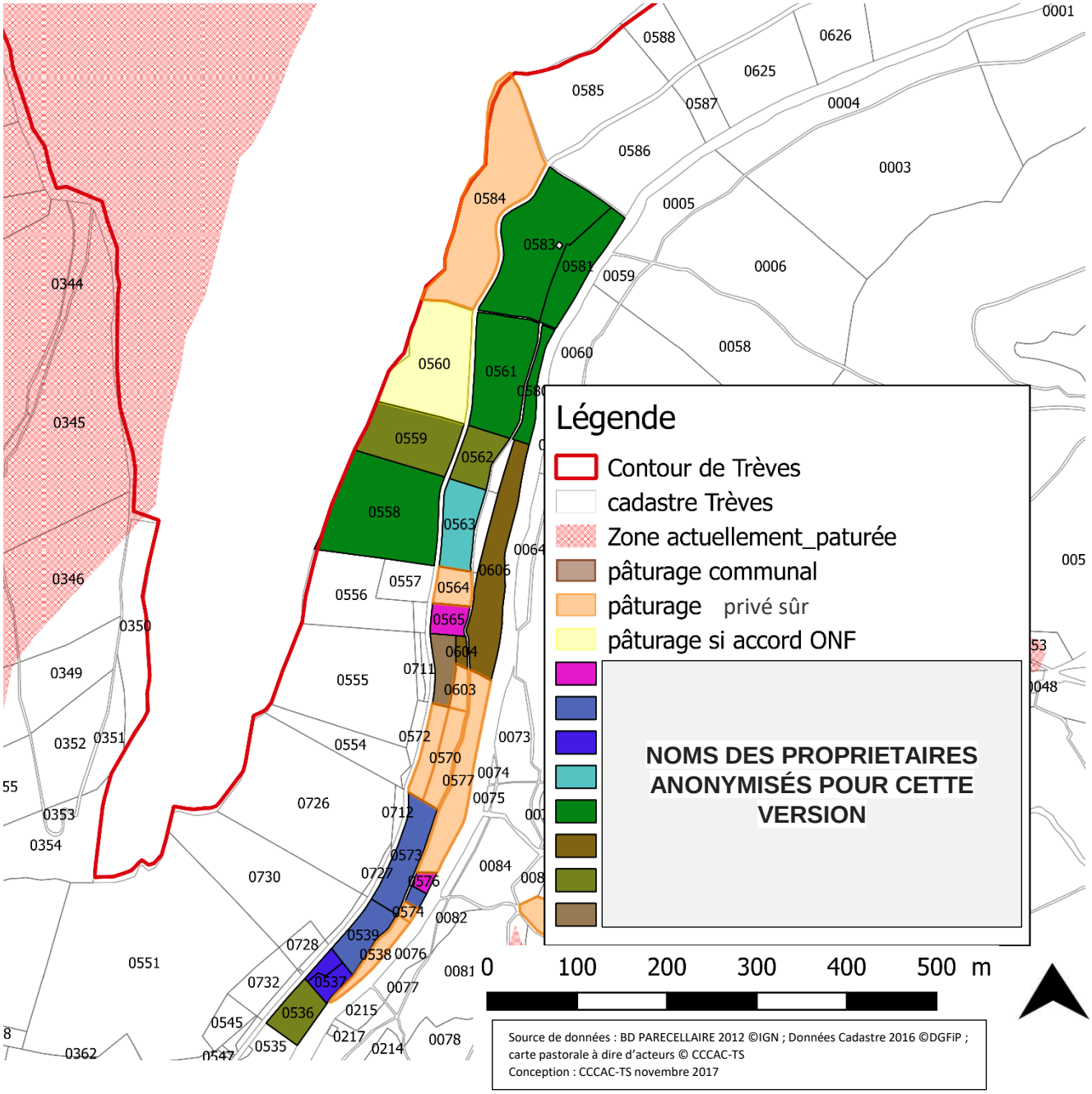

Atouts	Contraintes
Présence de prés à restaurer	Routes à traverser
	9 propriétaires concernés + l'ONF : animation foncière indispensable ?
	Habitations à proximité
	Partie Nord : ressources peu importantes et éloignement du bâtiment

Zone 4 : 130 ha dont 75 ha communaux

Cette zone (Aven Noir) a pour avantage d'avoir peu de propriétaires différents (principalement la mairie), cependant on est loin du bâtiment et elle n'offre pas de ressources fourragères très intéressantes.

Carte n°12 : Vue IGN du pâturage envisagé de la zone 4 (Causse Noir)

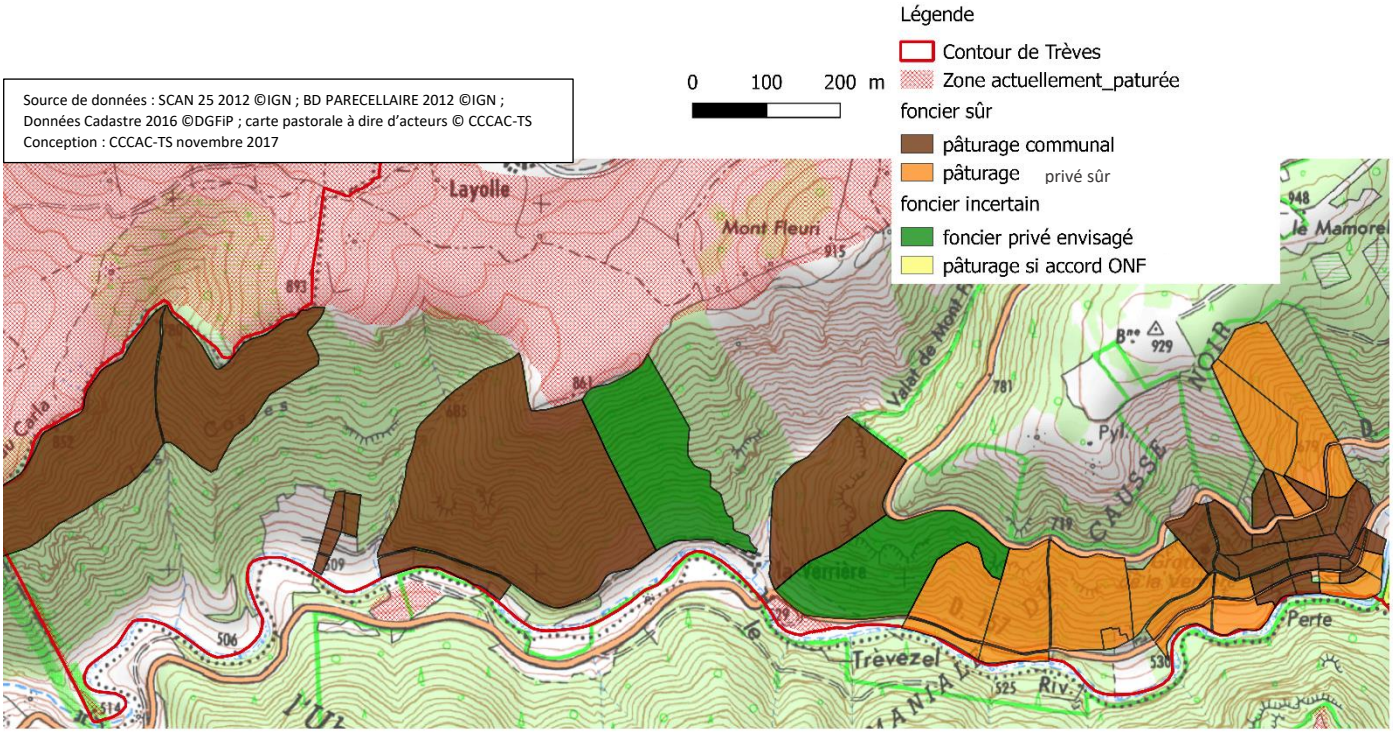

3. LES BATIMENTS

Aucun bâtiment pour le moment. Les parcelles pouvant être dédiées à l'emplacement des bâtiments sont communales, pas besoin de terrassement coûteux car terrain plat sur 2000m^2 environ, au bord d'une route, avec un accès facile.

Accès eau (potable ?) et électricité possibles.

Faible capacité d'autofinancement de la Mairie, nécessiter de trouver des financements.

Emplacement communal envisagé pour le bâtiment

4. Remarques et réflexions pour l'avancement du projet

Le parcellaire se trouvant à moins de 2km autour du bâtiment offre à priori un bon potentiel avec de nombreux anciens prés et une ressource diversifiée. Cependant, il y a beaucoup de propriétaires impliqués, dont certains pour lesquels il sera nécessaire de convaincre.

→ Animation foncière avec la SAFER, création d'une Association Foncière Pastorale ? Quel délai ?

Réunion du 15/12/17 : Il est acté une animation foncière avec création d'une Association Foncière, l'animation pourra débuter début 2018 et se terminer avant le mois d'août.

Une partie du parcellaire est éloigné du bâtiment, ce qui ne semble pas adapté pour un élevage caprin lait

→ Restreindre le foncier à des zones se trouvant proches du bâtiment et offrant un bon potentiel fourrager ?

→ Diagnostic pastoral sur ces zones, quel délai ?

Réunion du 15/12/17 : Il est acté de réaliser un diagnostic pastoral sur l'ensemble des terrains, ce qui pourra toujours être utile à la commune, même si non utilisable dans le cadre d'une installation caprin lait sur l'emplacement préconisé pour le bâti. Le diagnostic pastoral pourra être réalisé en mars.

Attention également à ne pas empiéter sur les terrains déjà pâturés par les exploitants de la commune.

Réunion du 15/12/17 : Cela ne semble pas être le cas d'après l'éleveur présent à la réunion.

Tout est à construire pour les bâtiments :

→ Quelles solutions de financement ?

Réunion du 15/12/17 : financement Région et département envisageable, mais il n'existe plus de financement européen.

→ Accompagnement dans le montage financier, la conception du bâtiment ?

Réunion du 15/12/17 : La Chambre d'Agriculture du Gard peut faire une étude bâtiment avec des préconisations de construction, puis ce sera à la commune d'engager un architecte. Guy MARJOLLET conseille de prendre un architecte en lien avec une société de construction.

→ Quand lancer l'appel à candidature ? implication du candidat dans la conception des bâtiments ?

Réunion du 15/12/17 : l'appel à candidature pourra se faire lorsque le bâti sera présent.